



BIENVENUE

EN ONCOLOGIE

Livret d'accueil
Patients et proches

Nous contacter

Secrétariats

- Hôpital de semaine (RDC),
01 49 28 23 50, de 8h30 à 16h
- Hospitalisation
conventionnelle (1^{er} et 2^e
étages),
01 49 28 23 43, de 9h30 à 17h

Postes de soins

Standard de l'hôpital:

- 01 49 28 20 00,
- poste 84228 (RDC)
- poste 84225 (1^{er} étage),
- poste 84221 (2^e étage)

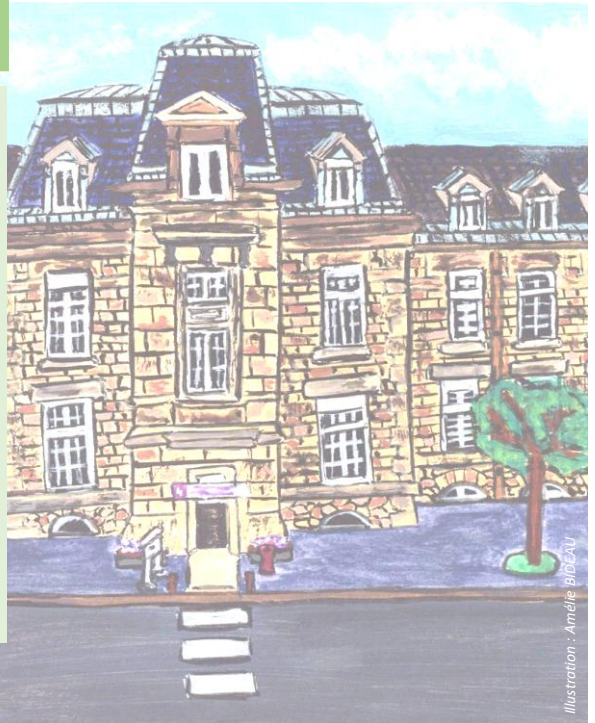


Illustration : Amélie BOCALU

2026



BIENVENUE ! *en Service d'Oncologie*

Le service d'oncologie vous accueille pour la prise en charge de votre pathologie. Tout au long de votre hospitalisation, toute notre équipe reste à disposition pour vous accompagner dans votre traitement et vos besoins. N' hésitez pas a nous solliciter.

Dans ma valise :

- Nécessaire de toilette
- Linge de toilette
- Vêtements de nuit: si possible avec ouverture sur le devant
- Vêtements de jour confortables (*si désiré*)
- Chaussons
- Traitements personnels spécifiques (restitués à la sortie au plus tard)
- Résultats d'examens récents
- De quoi s'occuper
- Téléphone ou ordinateur portable, **sous votre responsabilité**

Horaires des repas*

- Petit-déjeuner entre 8h30 et 9h30
- Déjeuner à partir de 12h 00
- Collation vers 16h00
- Dîner à partir de 18h45



*Ces horaires sont informatifs et peuvent varier selon des impératifs du service.

Admission

L'admission est faite dans le service auprès de la secrétaire hospitalière.

N'oubliez pas :

- Ordonnance
- Pièce d'identité
- Carte vitale
- Carte de mutuelle

Plus
d'informations
à la page dédiée
aux admissions.



Je laisse à la maison

Évitez d'apporter des objets de valeur, notamment :

- Bijoux
- Argent
- Cartes, clefs et papiers non utiles

Malgré toute l'attention de nos équipes, il existe un risque de vol.



Faites nous part de vos interdictions alimentaires. Pour choisir vos repas: <https://lintr.ee/daddl/gh/su>
Vous avez la possibilité de faire apporter de la nourriture, en accord avec la diététicienne et le médecin. Pour des raisons d'hygiène alimentaire, les plats devront être préparés le jour même et transportés dans un sac isotherme. Ils seront réchauffés par l'équipe soignante pour une consommation immédiate

» Une équipe à vos côtés

Les infirmiers.ères, les aides-soignants.es, les médecins, les étudiants, les cadres de santé, les secrétaires, les infirmières de coordination et en pratique avancée, sont présents au quotidien pour assurer votre prise en charge, de jour comme de nuit

» Vous rencontrerez aussi ...

Les Diététiciennes

Elles sont là pour trouver avec vous une alimentation adaptée à votre situation.

Les Psychologues:

Marie MOREL

Lylyana ZIVKOVIC

Pour vous ou vos proches

L'Assistante sociale

Vous assiste dans vos démarches administratives. Son bureau est sur le palier du 2^e étage

La Kinésithérapeute

Suzon MAINETTE vous aide à entretenir votre mobilité et favoriser votre autonomie au quotidien.

La Socio-esthéticienne

Présente le lundi, elle vous propose gracieusement des soins de bien-être.

Les bénévoles de

l'Association « Les Petits Frères des Pauvres »

peuvent vous rendre visite si vous le souhaitez.

L'équipe de bionettoyage

assure l'entretien de votre chambre au quotidien.

L'organisation du service

Le service est constitué de différentes unités :

- l'hôpital de jour, situé au rez-de-chaussée, porte B
- l'hôpital de semaine, au rez-de-chaussée porte A
- l'hospitalisation classique, aux 1^{er} étage et 2^e étage, porte A.

Les visites médicales sont effectuées quotidiennement. Plusieurs réunions sont organisées au cours de la semaine pour optimiser votre prise en charge en collaboration avec votre oncologue référent, qui vous suit au cours et en dehors de l'hospitalisation. Le service dispose également d'une compétence en soins de support et soins palliatifs.

N'hésitez pas à venir vers nous pour avoir plus d'informations à ce sujet

Sécurité de vos biens

Afin de prévenir toute difficulté, un inventaire de vos effets est réalisé à votre arrivée.

Les objets de valeurs que vous auriez apportés peuvent être déposés dans le coffre-fort de votre chambre ou celui de l'hôpital si vous le souhaitez.



Présence des proches

Les **visites** sont possibles de **8h00 à 22h00**.

2 personnes maximum sont acceptées dans la chambre mais doivent tenir compte de votre état de fatigue et des soins qui vous sont prodigués.

Il est donc demandé aux visiteurs de **sortir de la chambre pendant les soins**.

Un salon est à leur disposition durant ce laps de temps afin de ne pas gêner le passage dans les couloirs

Vous trouverez ces salons à chaque étage, ils sont équipés d'un réfrigérateur et d'un micro ondes

La visite des **enfants** est autorisée, accompagnés d'un adulte et sous sa responsabilité.

Préparer votre sortie

Organisation

La sortie se fait en général en fin de matinée, la date en est fixée lors d'une visite médicale.

La sortie vers d'autres établissements de santé est organisée par nos soins. Vers le domicile, l'organisation vous revient, ainsi qu'à vos proches. L'équipe soignante est à votre disposition pour vous aider et répondre à vos questions.

Documents

Le jour de votre départ, l'ensemble des ordonnances et documents administratifs vous est remis.

Suivi médical

Un compte-rendu d'hospitalisation vous est remis et est adressé à vos médecins.

Moyens de transport

Transport personnel, taxi ou ambulance sur prescription médicale et selon votre état.

Donnez votre avis

N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques, auprès du cadre de santé ou de votre médecin, par courrier, ou en répondant au questionnaire de satisfaction e-satis qui vous sera adressé par mail après votre sortie.

Vous cherchez votre Dossier médical ?

Rendez-vous sur

<https://mon.aphp.fr/>

<https://www.monespacesante.fr/>



Mon AP-HP



Mon Espace
Santé



Votre séjour à

L'hôpital Saint-Antoine



AP-HP.
Sorbonne
Université

Un hôpital et des soignants engagés pour la **qualité et la sécurité des soins**

Qui sont vos **interlocuteurs** à l'hôpital ?

Des **professionnels hospitaliers** à votre écoute

Anticipez votre arrivée :
Pré-admission et admission

Préparez votre **sortie**

Vos **droits et vos responsabilités**

La **personne de confiance**

Les **directives anticipées**

Nous protégeons vos **données personnelles**

Plan de l'hôpital



Un hôpital et des soignants engagés pour la qualité et la sécurité de vos soins

L'hôpital s'engage à accompagner ses patients dans la prise en charge de la douleur (Évaluation, anticipation et soulagement de la douleur).

Notamment grâce aux **équipes mobiles de la douleur et des soins palliatifs**.

L'hôpital s'engage dans la lutte contre les infections nosocomiales.

De nombreuses mesures de prévention sont mises en œuvre par les professionnels pour réduire les risques infectieux. Découvrez comment vous aussi vous pouvez contribuer à limiter le risque d'infections sur aphp.fr.

L'hôpital s'engage à déclarer tout évènement indésirable associé aux soins.

Une **analyse pluridisciplinaire** sera menée, et des **actions d'amélioration** seront mises en place.

L'hôpital Saint-Antoine a été certifié par la Haute Autorité de Santé (HAS) pour la Qualité de ses soins.



L'HÔPITAL

SAINT-ANTOINE

DEVIENT UN LIEU

DE SANTÉ

SANS TABAC >>



Qui sont vos interlocuteurs

à l'hôpital ?

Vous avez une question, ou vous souhaitez exprimer votre satisfaction, votre mécontentement ?

Vous pouvez contacter :

Le cadre de santé du service

Vous pouvez demander à le rencontrer.

Les Chargés de Relations avec les Usagers et les Associations (CRUA)

Rattachés à la direction de l'hôpital; ils sont à votre disposition pour **répondre à vos questions, faciliter vos démarches, vous communiquer la liste des associations.**

> Contact :

- ☎ 01 49 28 26 32
- ✉ usagers.sat@aphp.fr

Les représentants des usagers?

Issus d'associations agréées, ils portent la parole des usagers dans les commissions et instances dans lesquelles ils sont mandatés. Ils sont indépendants de l'hôpital. Ils sont **joignables** et **à votre écoute** :

> Alain OLYMPIE

- ☎ 06 12 92 15 09
- ✉ alain.olympie-ext@aphp.fr

> Jean-Louis PERRETANT

- ☎ 06 86 93 60 73
- ✉ jean-louis.perretant-ext@aphp.fr

> Valérie DIPIZIO

- ☎ 06 76 99 76 66
- ✉ valerie.dipizio-ext@aphp.fr

> Marie-Pierre GAUTIER

- ✉ marie-pierre.gautier-ext@aphp.fr

Vous souhaitez de l'aide pour faciliter votre retour à domicile ou dans le cadre de vos démarches administratives :

Le service social

Pour contacter **une assistance sociale**, demandez les coordonnées au cadre de santé du service ou à votre médecin.

Vous souhaitez un accompagnement spirituel :

Les cultes religieux

- > **Culte Bouddhiste :** 06 22 74 38 89
- > **Culte Catholique :** 01 49 28 27 49
- > **Culte Israélite :** 06 60 42 46 02
- > **Culte Musulman :** 06 35 35 16 93
- > **Culte Orthodoxe** 06 62 02 93 22
- > **Culte Protestant** 06 14 73 26 59

Vous souhaitez effectuer une réclamation?

Flashez ce QR code afin **d'accéder au formulaire de réclamation en ligne.**



Le saviez-vous ?

Vos remarques et observations sont analysées en **Commission Des Usagers (CDU)** afin d'améliorer la qualité et la sécurité de la prise en charge et de veiller au respect des droits des patients. Au besoin, vous pouvez rencontrer le **médiateur médical ou hospitalier**, via le ou la CRUA.



Des professionnels hospitaliers

à votre écoute

Des repères pour reconnaître les professionnels hospitaliers que vous pouvez croiser :

- En **rouge** : les **médecins**
- En **bleu** : le **personnel paramédical** (infirmiers, infirmières, aides-soignants...)
- En **orange** : les **étudiants en médecine**
- En **vert** : le **personnel technique**
- En **gris** : le **personnel administratif**



Des services pour vous

Où manger ?

La **cafétéria** est **ouverte de 7h30 à 18h30 du lundi au vendredi**, et **de 11h à 18h les week-end et jours fériés**.

Visites

Elles sont autorisées de **13h30 à 20h00** **sauf pour les services de réanimation**.

TV - téléphone

Les services **TV + téléphone** se trouvent à proximité des Admissions

Médiathèque

Vous pouvez y emprunter livres, dvd, ...

La Fondation de l'AP-HP est l'entité juridique qui collecte des dons, legs et assurances-vie pour les 38 hôpitaux de l'AP-HP, plus grand centre hospitalier universitaire d'Europe.

Depuis sa création en 2016 par l'AP-HP, la Fondation de l'AP-HP soutient la recherche, l'innovation, l'organisation des soins et le confort des patients dans chacun des 38 hôpitaux du groupe. Elle agit en lien direct avec les équipes hospitalières de l'AP-HP pour répondre à leurs besoins stratégiques et opérationnels.

La Fondation de l'AP-HP a soutenu plus de 500 projets permettant aux équipes hospitalières et de recherche d'accélérer leurs innovations au bénéfice des patients et de leurs proches.



Je soutiens
mon hôpital,
Je soutiens
sa Fondation



**FONDATION
DE L'AP-HP**

Faire un don



Anticipez votre arrivée

Pré-admission, admission

Vous venez pour une hospitalisation ou une consultation ?



La **pré-admission en ligne** permet de faciliter vos démarches administratives, sans vous déplacer et limiter votre temps d'attente lors de votre venue.

Documents administratifs à prévoir :

- Une **pièce d'identité (Carte - Nationale d'Identité, passeport et carte de séjour)**, avec photographie,
- Votre **carte vitale** ou attestation d'ouverture de droits à l'assurance maladie,
- Votre **carte de mutuelle**.

Pour commencer votre pré-admission en ligne scannez ce QR code :



ou rendez-vous sur votre espace patient en ligne :
mon.aphp.fr/preadmission

Si vous n'avez pas fait votre pré-admission en ligne :

Avant votre rendez-vous, pensez à aller au service des admissions avec ces mêmes documents.

Où faire ses démarches administratives ?

- A** Le **bureau des admissions** / frais de séjour est **ouvert tous les jours de 8h00 à 18h00**
- R** La **régie** lieu pour récupérer des objets de valeur que vous avez laissés – venir muni de votre mandat et d'une pièce d'identité - est **ouverte du lundi au vendredi de 9h à 17h**.

Consultation privée :
Certains médecins exercent une **activité privée (libérale) à l'hôpital, de manière strictement réglementée.**

Vous pouvez demander par écrit à être soigné dans ce cadre.

Retrouvez de nombreux services sur l'application
Mon AP-HP





Préparez votre sortie

À VOTRE SORTIE

Un professionnel du service vous remet :

- Compte rendu de sortie
- Certificats médicaux
- Ordonnances

Votre dossier médical

Il est constitué au sein de l'établissement. Il comporte toutes les informations de santé vous concernant.

Vous pouvez trouver les éléments essentiels du dossier médical AP-HP pour le suivi et la coordination des soins sur :



Si vous n'avez pas trouvé les éléments souhaités, vous pouvez demander votre dossier médical à la direction de l'hôpital :



Vous avez un problème avec votre facture ?

Vous pouvez contacter le service de facturation :

 sat-contentieux-saintantoine@aphp.fr

Exprimez votre satisfaction

Votre avis est important ! Afin d'améliorer la prise en charge des patients, un questionnaire de satisfaction vous sera envoyé par mail à la suite de votre passage au sein de notre établissement.

Merci pour le temps que vous pourrez y consacrer.

Devenez patient partenaire bénévole !

Votre expérience à l'hôpital, en tant que patient ou accompagnant d'un proche, a de la valeur. Partagez-la ! Mettez votre vécu au service :

- Des patients : partager votre expérience pour les soutenir
- Des soins : améliorer la qualité et la sécurité des parcours
- Des équipes : contribuer à des projets d'organisation, recherche ou formation

> Contactez-nous !
partenariat.patient.sun@aphp.fr



Vos droits et vos responsabilités

LA CHARTE DE LA PERSONNE HOSPITALISÉE

Principes généraux

La charte garantit à toute personne hospitalisée le **droit à des soins de qualité**, au **respect de sa dignité**, de **ses choix**, de **sa vie privée** et de ses **convictions**. Le patient est **informé de sa prise en charge**, participe aux **décisions médicales**. Il doit donner son **consentement libre et éclairé**, et peut refuser les soins, sauf exceptions prévues par la loi. Enfin, il peut accéder à **ses données de santé**, et **exprimer ses remarques** ou **exercer un recours**.

La charte intégrale est disponible sur aphp.fr ou à l'entrée du service, ou flashez ce QR code :



Prise en charge et frais de séjour

Les soins à l'hôpital reposent sur la mobilisation d'un grand nombre de professionnels et de ressources. La sécurité sociale, votre mutuelle si vous en avez une, prennent en charge une partie des coûts (et parfois en différé), et il est possible qu'il vous soit facturé des frais de séjour.

Pour plus d'informations consultez le site : www.aphp.fr/contenu/combien-ca-coute.fr

Les frais hospitaliers sont affichés dans les services.

Lorsque vous quittez l'hôpital, n'oubliez pas de passer au bureau des frais de séjours au niveau des admissions.

Don d'organes ou de tissus

Donner un organe ou un tissu est un geste généreux qui peut sauver des vies. En France, le don est anonyme (sauf rares exceptions) et gratuit. Lorsqu'une personne décède, la loi autorise à prélever ses organes ou tissus, sauf si elle-même avait exprimé son opposition. Il est donc important de faire savoir sa volonté de son vivant, car les proches sont consultés par l'équipe médicale en cas de décès.

Des règles de vie à respecter

Pour la tranquillité des autres usagers et la sécurité des soins, certaines règles de vie (hygiène et respect mutuel entre usagers et professionnels) doivent être respectées. Elles concernent notamment l'utilisation d'appareils sonores ou de téléphones portables. Pour connaître les droits et devoirs de chacun, demandez à consulter le règlement intérieur de l'hôpital, ou lisez-le sur www.aphp.fr.



Pourquoi et comment désigner une personne de confiance ?

Il est possible de désigner une personne de confiance pour vous accompagner dans vos démarches, ou assister à vos entretiens médicaux. Elle sera consultée pour exprimer votre volonté si vous n'êtes plus en état de le faire.

COMMENT FAIRE ?

Vous devez être majeur pour pouvoir désigner une personne de confiance. Cette personne peut être un parent, un proche ou votre médecin traitant.

Vous devez remplir et signer avec elle un document de désignation.

Chacun d'entre vous aura une copie et un exemplaire sera dans votre dossier médical.

VOUS CHANGEZ D'AVIS ?

Vous pouvez mettre fin à tout moment à cette désignation.

Vous souhaitez désigner une personne de confiance ?

Vous trouverez, page suivante, un formulaire à remplir et retourner à l'hôpital.

Ajouter pour en savoir plus sur la personne de confiance, rendez-vous sur aphp.fr

DÉSIGNER UNE PERSONNE DE CONFIANCE

Art. L. 1111-6 du code de la santé publique



**Formulaire à remplir par vos soins et à remettre
à un membre du personnel soignant ou aux admissions.**

Je, soussigné

Nom de naissance :

Nom usuel :

Prénom : Sexe :

Adresse :

Date de naissance / ____ / ____ / ____ / ____

Désigne M., Mme, (nom de naissance, nom usuel, date de naissance, prénom, adresse, tél., e-mail)

.....

.....

Votre lien avec la personne de confiance (parent, proche, médecin traitant)

.....

POUR M'ASSISTER EN CAS DE BESOIN EN QUALITÉ DE PERSONNE DE CONFIANCE

pour la durée de mon hospitalisation à l'hôpital.....

pour la durée de mon hospitalisation et ultérieurement

J'AI BIEN NOTÉ QUE M., MME

- pourra, à ma demande, m'accompagner dans mes démarches à l'hôpital et assister aux entretiens médicaux, ceci afin de m'aider dans mes décisions ;
- pourra être consulté(e) par l'équipe hospitalière pour le cas où je ne serais pas en état d'exprimer ma volonté concernant les soins et de recevoir l'information nécessaire à cet effet.
Dans ces circonstances, sauf cas d'urgence ou impossibilité de le (la) joindre, aucune intervention ou investigation ne pourra être réalisée sans cette consultation préalable ;
- ne recevra pas d'informations que je juge confidentielles et dont j'aurais fait part au médecin.

J'ai été informé sur la personne de confiance, mais ne souhaite pas en désigner.

**Je peux modifier ou mettre fin
à cette désignation à tout moment.**

Fait à

le

Signature

Signature de la personne désignée

Pièce à joindre si vous êtes sous tutelle : autorisation du Juge ou du conseil de famille.

Un double de ce document est conservé par le patient.





Pourquoi et comment rédiger

des directives anticipées ?

Vos directives anticipées permettent d'exprimer par avance votre volonté de poursuivre, de limiter, d'arrêter ou de refuser des traitements ou des actes médicaux, si un jour vous n'êtes plus en mesure de le faire vous-même...

COMMENT FAIRE ?

Toute personne majeure, même sous tutelle - avec l'autorisation du juge des tutelles ou du conseil de famille - peut rédiger ses directives anticipées.

Si vous ne pouvez pas écrire et signer vous-même vos directives anticipées, vous pouvez faire appel à deux témoins.

Comment les rédiger ?

- Compléter le formulaire
- Remplir le formulaire disponible dans Mon Espace Santé
- Sur papier libre daté, signé et à vos noms, prénoms, date et lieu de naissance

JE CHANGE D'AVIS ?

Vos directives anticipées peuvent être écrites à n'importe quel moment, que vous soyez malade ou non. Vous pouvez les modifier ou les annuler à tout moment. Elles sont valables sans limite de temps. Le document le plus récent fera foi.

Où les conserver ?

- Les garder avec vous
- Les confier à votre personne de confiance, à un membre de votre famille ou à un proche
- Les confier à votre médecin traitant
- Les transmettre à un membre du service à l'hôpital pour les insérer dans votre dossier médical
- Les enregistrer dans votre dossier médical sur Mon Espace Santé

Pour retrouver le formulaire de rédaction des directives anticipées de l'AP-HP, flashez ce QR code.

Pour en savoir plus sur les directives anticipées, rendez-vous sur aphp.fr





Nous protégeons

vos données personnelles

L'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris (AP-HP) accorde une grande importance à la confidentialité et à la sécurité de vos données personnelles. Cette notice d'information synthétisée vise à vous informer sur la manière dont vos données sont collectées et utilisées dans le cadre de votre prise en charge nos hôpitaux de l'AP-HP.

Pourquoi vos données personnelles sont collectées par l'AP-HP ?

- Pour organiser vos soins, vos rendez-vous et votre suivi médical ;
- Pour créer votre dossier médical et administratif ;
- Pour améliorer la qualité des soins, parfois avec des outils d'intelligence artificielle ;
- Pour faire avancer la recherche en santé, si vous ne vous y opposez pas.

Quelles données personnelles sont collectées ?

En fonction du contexte et des besoins précis liés à votre prise en charge, vos noms, prénoms, coordonnées, informations et résultats médicaux (rendez-vous, examens, etc.) informations sociales ou encore échantillons biologiques, pourront par exemple être collectées.

Combien de temps sont-elles gardées ?

Vos données sont conservées par l'AP-HP pendant une durée limitée et déterminée. Par principe, la loi impose une durée de conservation de 20 ans après votre dernière venue à l'hôpital.

Qui peut voir vos données personnelles ?

- Les professionnels de santé de l'AP-HP qui vous soignent ;
- Certains services administratifs ou informatiques, pour des besoins précis ;
- Des tiers autorisés ou des partenaires de confiance, si nécessaire.

Quels sont vos droits sur vos données personnelles ?

- Être informé sur les conditions de traitements de vos données ;
- Accéder à vos données, corriger ou limiter l'usage ou la visibilité de vos données ou encore contrôler les accès à votre dossier médical ;
- Refuser l'utilisation de vos données pour la recherche, sans conséquence sur vos soins.

Pour en savoir plus sur la protection des données personnelles rendez-vous sur [aphp.fr](https://www.aphp.fr) > <https://www.aphp.fr/protection-des-donnees-personnelles-information-patient>

PLAN DE L'HÔPITAL SAINT-ANTOINE

184, rue du Faubourg Saint-Antoine
75571 Paris Cedex 12
Tél. 01 49 28 20 00

Préparez votre venue
à l'hôpital Saint-Antoine
Scannez ce QR code !



Moyens d'accès



REUILLY DIDEROT



FAIDHERBE-CHALIGNY



HÔPITAL SAINT-ANTOINE



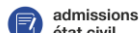
FAIDHERBE-CHALIGNY



GARE DE LYON



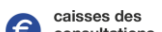
accueil



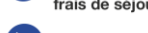
admissions
état civil



cafétéria



caisses des
consultations
frais de séjour



conciergerie



location TV
& téléphone



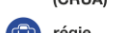
médiateur médical



chargé des relations
avec les usagers et
les associations
(CRUA)



régie



toilettes



accès piétons



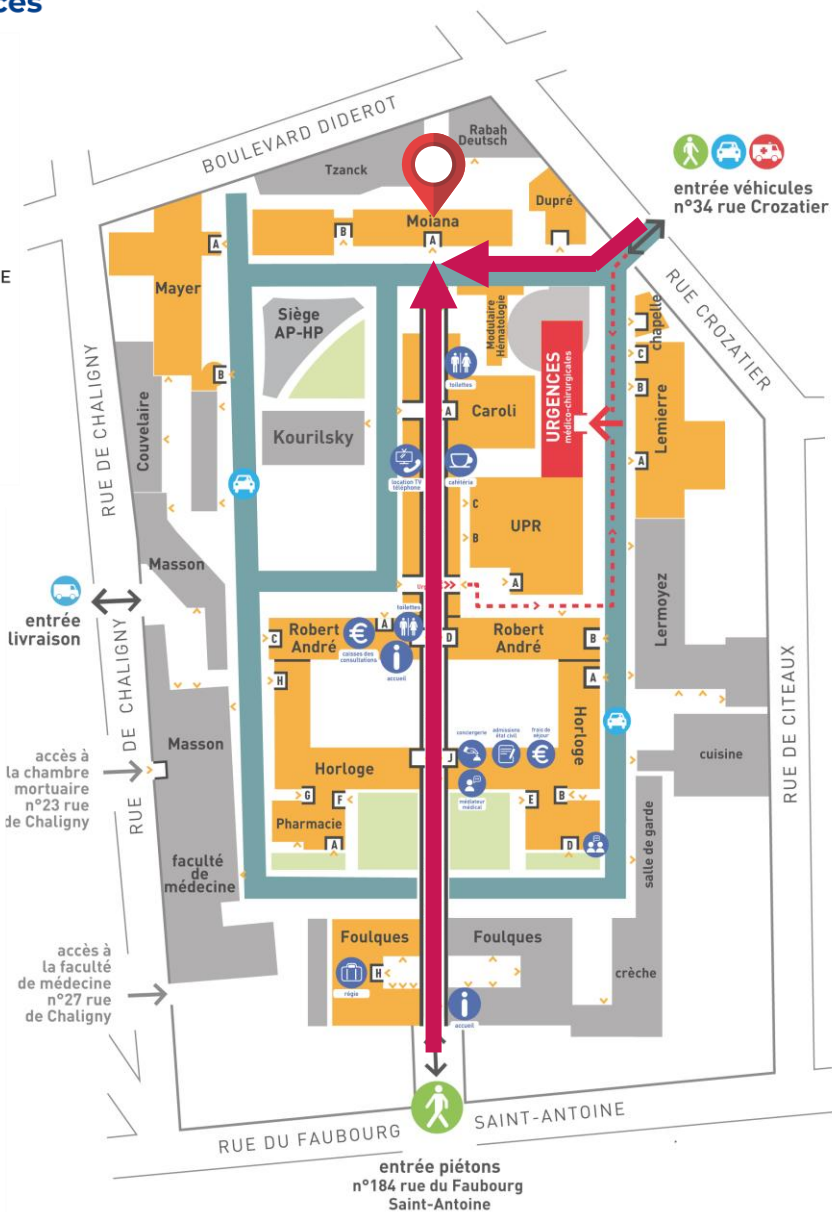
circulation voitures



livraison



SAMU /
ambulances



entrée piétons
n°184 rue du Faubourg
Saint-Antoine